



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Mesures d'urgence pour les personnes SDF Covid-19 : mesures sociales vs mesures prophylactiques = prioriser les maux !**

Lundi 23 mars 2020

Depuis le début de l'épidémie, Liège n'a pas hésité à prendre des mesures fortes allant de la réquisition des moyens nécessaires à la sécurisation sanitaire des hôpitaux généraux présents sur son territoire, à la fermeture d'école ou encore à demande de jouer les matchs de D1 à huis clos.

Dans le cadre des mesures d'urgence à prendre pour les SDF, il ne s'agit donc pas tant d'une question de moyens financiers que d'opter pour les meilleures solutions dans des délais très courts. L'objectif par rapport à ce public est de leur permettre de s'isoler et de les protéger de toute contamination. Il s'agit de mesures de lutte contre la pandémie et non de lutte contre la pauvreté !

La gestion de la pandémie actuelle place les structures d'aide, publiques et privées, qui assurent la prise en charge du public SDF, face à une priorisation des maux.

Si la réquisition d'un bâtiment s'avère efficace par exemple lors de conditions météorologiques exceptionnelles et de catastrophes naturelles, dans le cas de la pandémie actuelle, elles représentent un risque accru d'exposer ce public au virus Covid-19.

Les mesures prises par le Gouvernement fédéral depuis le 12 mars pour enrayer la pandémie se sont succédées de manière rapide. Elles ont également généré dans la population et au sein des intervenants de première ligne une prise de conscience accrue des risques encourus.

Cette prise de conscience, ajoutée au peu de moyens de protection des travailleurs sociaux ou des bénévoles, ont conduit à la fermeture successive de nombreuses structures.

Conscients des enjeux de santé publique, les acteurs liégeois de l'action sociale ont rapidement élaboré des mesures alternatives à la fermeture de nombreux services d'aide (alimentaires, psycho-médico sociaux, points d'accès à l'hygiène,...).

Les mesures proposées ont été validées avec des référents médicaux tant de première ligne que de spécialistes.

Selon ces spécialistes, il est démontré qu'en 1919 lors de la pandémie de grippe espagnole le logement en tente individuelle offrait un taux de survie meilleur que d'autres types d'hébergement collectif.

Au début de l'épidémie Covid-19, le bateau de Croisière Diamond Princess qui fut mis en quarantaine le 5 février au Japon, a très rapidement connu plusieurs centaines de contaminations alors que les personnes étaient restées confinées sur le bateau.

En général et surtout en situation de crise, il importe de faire la balance des intérêts et des risques. Ainsi l'inconfort d'une tente en cette fin mars en Belgique pour les gens de la rue paraît bien moindre que celui de contracter le COVID 19 suite à une contamination liée à la promiscuité de lieux d'accueil couverts non garantis contre la propagation.

La solution des tentes individuelles permet comme les chambres la distanciation sociale tout en évitant la contamination par rencontre dans les communs confinés. On supprime ainsi toute contamination indirecte fortuite. Cette solution, qui relève de l'urgence et de l'exceptionnel, minimise les risques pour les sdf et les travailleurs.

Cette nécessaire balance des intérêts est évidemment délicate et extrêmement difficile à vivre pour ceux dont l'action quotidienne, le travail ou le bénévolat est de venir en aide aux plus faibles.

Néanmoins, le Collectif Astrid2020, poursuit sa course contre la montre pour assurer des distributions de nourriture, des accès à l'hygiène de base ou une permanence médico-social d'urgence.

Le Parc Astrid et ses abords sont accessibles facilement, relativement isolés, ce qui permet de respecter les nécessaires mesures de distanciation sociale.

Le défi est ici de permettre un accès à des distributions de nourriture, des consultations médicales, une prise en charge rapide des usagers de drogues ou des personnes dépendant à l'alcool, particulièrement vulnérables aux crises de manque, ainsi que la possibilité de mise en confinement des personnes symptomatiques.

Il est toutefois nécessaire de rappeler que ce public est parfois peu réceptif aux directives et qu'il n'existe actuellement aucune mesure légale obligatoire de confinement.

Par ailleurs, la réquisition de bâtiments implique également de disposer du personnel nécessaire, volontaire et formé pour assurer l'accueil, l'encadrement mais aussi le nettoyage et la désinfection de ces lieux d'accueils couverts et ce tous les jours pendant plusieurs semaines ! Ce n'est actuellement pas le cas.

Le Bourgmestre de Liège a néanmoins sollicité l'avis du corps médical quant à la compatibilité de deux alternatives d'un point de vue sanitaire, à savoir la réquisition de chambres d'hôtel et la mise à disposition de chalets en bois.

Enfin, si l'idée de procéder à un dépistage systématique du COVID19 chez les SDF et les personnes vulnérables socialement et physiquement est intéressante, elle est actuellement incompatible avec la stratégie mise en œuvre par le monde médical en Belgique.

En effet, en fonction des moyens actuels de dépistage et de protection, l'instruction donnée est de ne réaliser ces tests qu'exclusivement en milieu hospitalier et ce, pour les personnes hospitalisées en détresse respiratoire.

Il s'agit d'une réponse d'urgence à une situation de crise inédite. Les mesures sont évaluées de manière permanente et qu'elles sont et seront adaptées aux moyens disponibles et à l'évolution de la situation.

**Contact presse** : Laurence Comminette 0474/940149